EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 11 au 15 avril 2016**

**ADOPTION PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN DU RAPPORT SUR L’INNOVATION ET LA DIVERSIFICATION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE ARTISANALE DANS LES RÉGIONS DÉPENDANTES DE LA PÊCHE :** Dans le rapport de Mme Ruza Tomasic (CRE, Croatie), le Parlement européen a demandé à la Commission européenne une révision de la définition de la pêche côtière et de la petite pêche ainsi qu’une hausse progressive des quotas de pêche en faveur de cette pêche considérée comme plus durable. Le rapport a été adopté, en séance plénière, mardi 12 avril, par 669 voix pour, 31 voix contre et 1 abstention.

**MERCOSUR : FORTES RESERVES DES ETATS MEMBRES SUR L’ECHANGE D’OFFRES PREVU POUR LA SECONDE SEMAINE DE MAI :** Il a été convenu, le vendredi 8 avril dernier, des prochaines étapes du processus de négociations pour un accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur, en particulier d'une date pour l'échange des offres sur l'accès au marché qui interviendra dans la deuxième semaine de mai. Cette réunion entre la commissaire au Commerce et le ministre uruguayen des Affaires étrangères a aussi permis d’adopter une « feuille de route pour les négociations pendant le reste de l'année ». Le volet agricole des négociations de libre-échange UE/Mercosur suscite toutefois des réserves au sein du bloc européen, certains États membres étant réticents à ouvrir leur marché pour les produits sensibles. Initialement soutenue par douze États membres, la France a demandé un débat sur ce point lors du Conseil des ministres de l'Agriculture, le 11 avril à Luxembourg. Ce sont au final 18 Etats membres qui se sont opposés à la présence de propositions sur les quotas appliqués aux produits. Ils ont demandé une analyse d'impact approfondi avant la poursuite des négociations. Quelques délégations ont souligné la nécessité d'une cohérence des politiques. Les inquiétudes relevées portent tant sur le moment choisi pour échanger les offres et lancer les négociations, en pleine crise agricole, qu'au plan stratégique. Devant le Parlement européen, mardi 12 avril à Strasbourg, M. Hogan a estimé que les pays du Mercosur devaient revoir un peu à la baisse leurs ambitions en termes d'intérêts offensifs. Suite à cela, la ministre argentine des Affaires étrangères, Susana Malcorra, a déclaré très importante pour son pays la relance des négociations commerciales entre l'Union européenne et le Mercosur, jeudi 14 avril à Bruxelles. « Nous savons que l'échange des offres ne sera pas satisfaisant, mais nous sommes prêts à nous asseoir à la même table pour trouver des solutions optimales pour les deux parties », a-t-elle déclaré à l'issue d'une entrevue avec le Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, Federica Mogherini. Insistant sur le fait que cet échange d'offres prévu pour la mi-mai était initial, elle a considéré qu'exclure d'emblée certains produits agricoles sensibles limiterait la capacité de parvenir à un accord. Pour rappel, l’offre proposée par la partie sud-américaine couvre 87% de ses lignes tarifaires. L'offre de l'UE couvre, pour sa part, 91,5% de ses lignes tarifaires. Selon les données disponibles sur le site de la DG Commerce de la Commission, les échanges bilatéraux de marchandises UE/Mercosur ont atteint 95,9 milliards €, dont 51,3 milliards € d'exportations pour l'UE, soit un excédent de 6,7 milliards € pour la partie européenne. Le Commissaire Phil Hogan a également indiqué que l’étude sur l’effet cumulé de tous les accords de libre-échange, passés et à venir, sera publiée en septembre.

**TTIP : UNE DATE POUR LE PROCHAIN ROUND DE NEGOCIATIONS :** Le 13ème round des négociations, au plan technique, pour un accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis (TTIP) se tiendra du 25 au 29 avril à New York. Un forum des parties prenantes accueilli par le bureau du Représentant américain au commerce (USTR) est prévu le 28 avril et la session de négociations se conclura par une conférence de presse donnée par les négociateurs en chef américain, Dan Mullaney, et européen, Ignacio Garcia Bercero. Les pourparlers TTIP ont enregistré, lors du round précédent, fin février à Bruxelles, de nouveaux progrès dans la consolidation des textes de négociation dans les piliers relatifs à la coopération réglementaire et aux règles. Sur le pilier accès au marché, les parties, qui discutent toujours sur la base d'offres révisées en matière de marchandises et initiales en matière de services, ont échangé leurs offres en matière de marchés publics fin février.

**LE NOUVEL ACCORD UE/MAURITANIE JUGÉ EXEMPLAIRE PAR LE PARLEMENT EUROPEEN :** En adoptant (640 voix pour, 26 contre et 12 abstentions), mardi 12 avril à Strasbourg, le rapport de Mme Linnéa Engström (Verts/ALE, suédoise) sur des règles communes en vue de l'application de la dimension extérieure de la politique commune de la pêche, le Parlement européen se félicite des dispositions en matière de transparence contenues dans le dernier protocole avec la Mauritanie. Selon les dispositions prévues, la Mauritanie s'engage à publier l'ensemble des accords conclus avec des États ou des entités privées qui accordent aux navires étrangers un accès à sa zone économique exclusive (ZEE). Les eurodéputés demandent à ce que ces dispositions relatives à la transparence figurent dans tous les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable. Le protocole conclu avec la Mauritanie donne à la flotte de l'Union un accès prioritaire aux « stocks excédentaires » et la Commission est invitée à promouvoir cet « exemple » dans la négociation des protocoles avec d'autres pays tiers, « en tenant compte des hautes exigences de durabilité devant être respectées par la flotte de l'Union ». Le PE demande que les informations sur les captures cumulées des navires de toutes les flottes autorisées à pêcher dans les eaux mauritaniennes et les conditions d'accès correspondantes soient accessibles au public. Le PE avalisera prochainement la conclusion du nouvel accord de pêche UE/Mauritanie.

**LA PROPOSITION SUR LES MESURES TECHNIQUES DE PECHE A ÉTÉ BIEN ACCUEILLIE AU CONSEIL :** La récente proposition sur les mesures techniques de pêche a été plutôt bien accueillie par les ministres européens de la Pêche, lundi 11 avril à Luxembourg, bien que certains aient critiqué des dispositions sur les engins de pêche, le maillage des filets ou encore les tailles minimales de débarquement des poissons. Karmenu Vella, le Commissaire européen à la Pêche, a salué l'accueil « chaleureux » manifesté par le Conseil à propos de la proposition sur les mesures techniques. « Nous sommes tous d'accord sur le besoin de moderniser nos mesures techniques », a-t-il dit. L'examen en détail de la proposition va commencer bientôt. « Je sais que ce sera difficile d'éviter la tentation de réintroduire des détails superflus ». Or, selon M. Vella, ceci risquerait soit de bloquer le dossier, soit d'aboutir à un cadre similaire à ce que nous avons, c'est-à-dire ultra-complexe. La délégation allemande a estimé que la proposition constituait une « excellente base de travail ». Les organismes régionaux doivent pouvoir prendre position sur le texte, a-t-elle suggéré. La Suède est d'accord avec les objectifs du texte et le lien fait avec la directive-cadre sur les écosystèmes marins mais s’oppose aux dispositions générales proposées. La France a salué cette proposition « très attendue ». Elle a soutenu le projet de la Commission de mettre fin aux règles relatives aux compositions des captures (pour tenir compte de la règle de l'obligation des captures). La délégation française a une difficulté avec la définition proposée sur la 'pêche ciblée'. Sur les maillages de référence, la France estime que ceux cités en annexe sont parfois plus restrictifs que ce qui est prévu dans la législation en vigueur. Or, aujourd'hui, le maillage de référence est de 100 millimètres. « Nous ne souhaitons pas augmenter le maillage des filets », s'est défendu M. Vella. Le Portugal a parlé d'une proposition « cruciale » et a défendu le maintien de certains filets maillants artisanaux. L'Espagne est « très contente » du texte proposé et de l'effort vers la régionalisation. Mais elle a fait des remarques: - des mesures semblent parfois injustifiées sur les tailles des mailles des filets ; - il ne faut pas réduire le pouvoir du Conseil sur les mesures techniques. La Pologne a défendu le maintien en mer Baltique des filets maillants dérivants de petite taille. Cette proposition va dans le bon sens, a dit la délégation italienne.

**DOTATION ET NOUVEAU PROGRAMME POUR DISTRIBUTION DE FRUITS ET LEGUMES DANS LES ECOLES :** La Commission européenne a annoncé, le jeudi 7 avril dernier, la répartition par pays des 150 millions d'euros de fonds de l'UE pour la distribution de fruits et légumes dans les écoles, dans le cadre du programme communautaire pour la période 2016/2017. En plus de ces 150 millions de fonds européens, 25 États membres fourniront près de 40 millions d'euros supplémentaires provenant de fonds nationaux ou privés. Pour la période 2014/2015, plus de 10,2 millions d'enfants ont profité de ce programme, soit une augmentation de 4% par rapport à la période 2013/2014. L'objectif de ce programme communautaire est d'encourager les jeunes à adopter des habitudes alimentaires saines dès le plus jeune âge afin que ces bonnes habitudes persistent sur le long terme. Le programme 2016/2017 sera le dernier à être mis en œuvre dans sa forme actuelle, existante depuis 2009. En effet, les ministres de l'Agriculture des États membres de l'UE ont adopté sans débat, le lundi 11 avril, le règlement sur le programme de distribution de fruits/légumes et de lait dans les écoles. Résultat de très difficiles négociations avec le Parlement européen, le règlement fusionne et adapte les régimes européens de distribution de fruits et légumes et de lait dans les écoles. Les nouvelles dispositions (semaine du 4 au 8 avril 2016) seront applicables à partir du 1er août 2017.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 18 au 22 AVRIL 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **18/04** | Commission PECH  Gestion durable des flottes de pêche externes (*Échange de vues avec les représentants de la Commission*) | **The Atlantic strategy in action**  Cet événement d'une journée , organisée par la Commission européenne, en coopération avec le Groupe de stratégie atlantique et le Comité des régions, mettra l'accent sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'Atlantique et de son plan d'action ainsi que des instruments de financement disponibles, notamment les fonds de «gestion partagée ». |  |  |
| **Mardi**  **19/04** | Commission PECH  Échange de vues avec Karmenu VELLA, Commissaire chargé des Affaires maritimes et de la pêche  Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Liberia et son protocole de mise en œuvre (*Adoption du projet de recommandation*)  Possibilités de pêche et contrepartie financière prévues par l'Accord de Partenariat dans le secteur de la Pêche entre la Communauté européenne et la République islamique de Mauritanie pour une période de quatre ans (*Adoption du projet de recommandation*)  Conservation des ressources halieutiques et protection des écosystèmes marins par des mesures techniques (*Échange de vues avec les représentants de la Commission*) |  |  |  |
| **Mercredi**  **20/04** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **21/04** | Commission INTA  Échange de vues avec Cecilia Malmström, commissaire pour le commerce, sur le dialogue structuré entre le Parlement européen et la Commission  Accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne (*Adoption du projet de recommandation*)  Commission AGRI   Mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux (*Vote sur le texte convenu à l'issue des négociations interinstitutionnelles*) |  |  |  |
| **Vendredi**  **22/04** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |